



Contact syndicat

Adresse:

Téléphone:

Mail:



JE SUIS ADJOINT ADMINISTRATIF

Décret n°2006 - 1690 du 22 décembre 2006



photo: www.carrergraphiste.com

Catégorie C

Grades:

- . Adjoint administratif de 2ème classe*
- . Adjoint administratif de 1ère classe*
- . Adjoint administratif principal de 2ème classe*
- . Adjoint administratif principal de 1ère classe*

MISSIONS

Les adjoints administratifs territoriaux

Sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.

Ils peuvent être chargés de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent participer à la mise en oeuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ils peuvent être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.

Ils peuvent centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.

Ils peuvent être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants.

Ils peuvent se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.



FO REVENDIQUE UN RATTRAPAGE IMMEDIAT

Revendications FO :

Pour un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat (gel du point d'indice depuis 2010)

- Valeur du point d'indice + 8% = 5€ bruts
- 50 points d'indice majoré de plus pour tous
- Début de carrière minimum porté à 120% du SMIC = 1734,46€ bruts

REVENDICATION FO ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE ECHELLE 3			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain / 2015
1 er dernier	371 413	1 855,00 € 2 065,00 €	368,57 € 384,20 €

REVENDICATION FO ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE ECHELLE 4			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain / 2015
1 er dernier	373 432	1 865,00 € 2 160,00 €	369,41 € 391,23 €

REVENDICATION FO ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ECHELLE 5			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain / 2015
1 er dernier	376 457	1 880,00 € 2 285,00 €	370,52 € 400,47 €

REVENDICATION FO ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ECHELLE 6			
Echelon	indice majoré	traitement brut	gain / 2015
1 er dernier	388 512	1 940,00 € 2 560,00 €	374,96 € 420,80 €

LA REVENDICATION FORCE OUVRIERE :
VERITABLE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES DES CATEGORIES C, B ET A.
POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS VOTEZ MASSIVEMENT POUR LES LISTES FO

SITUATION ACTUELLE

Situation au 1er janvier 2014:
Valeur brut d'indice: 4,6303 € Bruts
SMIC mensuel: 1 445,38 € Bruts

ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CLASSE Echelle 3				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1 er dernier	316 358	1 463,17 € 1 657,65 €	321 363	1 486,33 € 1 680,80 €

ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CLASSE Echelle 4				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1 er dernier	318 377	1 472,44 € 1 745,62 €	323 382	1 495,59 € 1 768,77 €

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE Echelle 5				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1 er dernier	321 402	1 486,33 € 1 861,38 €	326 407	1 509,48 € 1 884,53 €

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE Echelle 6				
Au 1er février 2014			Au 1er janvier 2015	
Echelon	indice majoré	traitement brut	indice majoré	traitement brut
1 er dernier	333 457	1 541,89 € 2 116,05 €	338 462	1 565,04 € 2 139,20 €

FO Revendique

- ⇒ L'intégration des primes et indemnités dans le calcul de traitement soumis à pension
- ⇒ Les ratios d'avancement de grade à 100 %
- ⇒ La suppression des quotas pour la promotion interne
- ⇒ Une construction des grilles indiciaires afin de rétablir une réelle progressivité entre les échelons et les grades
- ⇒ La suppression de l'examen professionnel pour l'accès au 2ème grade du cadre d'emplois
- ⇒ Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception
- ⇒ L'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe à partir du 5ème échelon et d'une ancienneté minimale de 5 ans
- ⇒ L'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon et d'une ancienneté minimale de 6 ans dans le cadre d'emploi

Ces revendications viennent en complément de la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de 8% et de l'ajout nécessaire de 50 points , ce qui permettra immédiatement de compenser la perte de pouvoir d' achat subie depuis des années.

Echelle 6

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
IB	358	367	380	404	430	450	481	500	536
IM	333	340	350	365	380	395	417	431	457
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

Echelle 5

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	340	341	342	347	350	359	368	388	417	430	447	459
IM	321	322	323	325	327	334	341	355	371	380	393	402
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

Echelle 4

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
IB	336	337	339	340	341	346	349	367	379	400	416	424
IM	318	319	320	321	322	324	327	340	349	363	370	377
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	4a	-

Echelle 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	330	334	336	337	339	340	342	349	358	374	393
IM	316	317	318	319	320	321	323	327	333	345	358
MINI	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a10m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m	-
MAXI	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a	-

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^e CLASSE

Avancement au choix

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Avancement au choix

ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^e CLASSE

Concours Externe Concours Interne Troisième Concours

Avancement au choix
Ou examen professionnelADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^e CLASSE

Recrutement sans concours